



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 septembre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **6 septembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme DESCHAMPS)

APPROBATION AIRE DE LOISIRS – Réalisation étude aire camping-cars – demande de subvention et délégation – DL 40/2024

M. le Maire rappelle le projet de création d'une aire d'accueil de camping-cars sur l'Aire de loisirs multimodale validé en conseil municipal le 08 novembre 2022 (DL 50/2022). Le projet a depuis été inscrit dans le dispositif VILLAGES D'AVENIR en 2023.

Les devis retenus s'élèvent à 68 494 € HT se répartissant de la façon suivante :

- CAMPING-CAR PARK : Equipements 54 394 € HT
- ICEC : Mission Etudes Techniques VRD 14 100 € HT

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au chapitre DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Dispositif CRÉER UNE AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
Conseil départemental	Créer une aire d'accueil de camping-cars	30 000 €	43.8 %	Non
Sous-total des aides publiques		30 000 €	43.8 %	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		38 494 €	56.2 %	
Montant global HT du projet		68 494 €	100 %	

- Après délibération, le CM à l’unanimité :
- approuve l’opération
 - approuve le plan de financement proposé
 - autorise M. le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s’y rapportant
 - autorise M. le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

